

Véhicules utilitaires légers

Faciles à manier et à garer, les véhicules utilitaires légers assurent des services spécifiques. En revanche, ils sont souvent sous-équipés. À Brest, l'entreprise de déménagement Transports L'Herrou dispose d'une flotte de véhicules utilitaires dotés d'équipements conséquents, que l'on rencontre habituellement sur des poids lourds.

CIRCULATION URBAINE

Plus d'équipements pour plus de sécurité

Lorsque je me suis aperçu que l'un de mes conducteurs avait relié Chartres à Brest en quatre heures et demie (soit 500 km, Ndlr), j'ai

décidé de brider le moteur de son fourgon à 100 km/h, aussi bien pour des questions d'économie de carburant que de sécurité », explique Philippe

L'Herrou, dirigeant de l'entreprise familiale de transport à Brest. Spécialisée dans les déménagements sur le territoire national et à l'international, la société brestoise dispose d'un parc de huit véhicules, dont deux fourgons de moins de 3,5 tonnes. D'une capacité de 20 m³, ces derniers sont parfaits pour les prestations en ville, même à Paris. Revers de la médaille : « Les véhicules utilitaires légers circulent trop vite, déplore le chef d'entreprise. Et ils peuvent également être amenés à rouler autant que les camions, soit 40 000 km par an. »

Petits mais équipés comme des gros

Philippe L'Herrou a donc équipé son fourgon le plus récent d'un limiteur de vitesse et d'un chronotachygraphe, qui donne toutes les indications utiles sur le trajet : « La vitesse est lissée, les consommations mieux maîtrisées et l'exploitation facilitée », explique-t-il. « Le gain de temps ne justifie ni la prise de risque, ni la consommation trop élevée du véhicule. L'installation du limiteur a, d'une certaine manière, facilité le travail, confirme Yves Le Ster, salarié dans l'entreprise depuis 29 ans. On respecte ainsi mieux les temps de conduite et de repos. »

« Nous avons choisi de transférer les contraintes des gros



Les conducteurs sont équipés d'un gilet de signalisation et bénéficient d'équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures...).

véhicules aux plus légers », souligne Philippe L'Herrou, qui a fait de la sécurité une priorité. Les Transports L'Herrou appliquent notamment les principes des quatre managements adoptés par la CNAMTS et préconisés par la CRAM de Bretagne :

- compétence du personnel, formation et sensibilisation : des formations sécurité sont organisées en interne sur le site d'exploitation et

s'appuient sur le tutorat des chauffeurs les plus récents par les plus expérimentés ;

- véhicules : ils doivent être adaptés à l'usage, équipés, aménagés et entretenus ; ceux de l'entreprise sont équipés d'un signal de recul, d'un hayon élévateur contrôlé tous les six mois. Leur plate-forme de 1,70 mètre (au lieu du 1,50 mètre standard) facilite les manutentions ;

Lors des interventions empiétant sur la voirie, le monte-meuble est signalé par un balisage qui en interdit l'approche.



- gestion des déplacements, prenant en compte l'organisation, la planification, et d'éventuels aléas : l'exploitation des données sociales du chronotachygraphe permet d'ajuster en retour l'organisation de l'exploitation ;
- moyens de communication – technologies et protocoles d'utilisation – entre le responsable de l'exploitation et le salarié : le téléphone d'entreprise est confié au membre de l'équipage qui n'est pas au volant.

Être bien vu

À l'arrêt, la sécurité n'est pas oubliée. Lors des interventions empiétant sur la voirie, le monte-meuble est signalé par un balisage qui en interdit

l'approche. L'entreprise va acquérir prochainement un passage protégé pour faciliter les déplacements sous la nacelle du monte-meuble. Pour attirer l'attention des autres usagers de la route, les conducteurs sont, en outre, équipés d'un gilet de signalisation et bénéficient d'équipements de protection individuelle (casque, gants, chaussures...). Au final, avec un taux d'accidents du travail inférieur à la moyenne nationale et des primes d'assurance facilement négociables, Philippe L'Herrou retire le bénéfice de cette politique de prévention : « *L'image de marque vaut toutes les publicités dans l'annuaire.* »

Clotilde Chéron